

Pérenniser les herbicides colza : tous concernés !

Les 10 actions à mettre en œuvre



La qualité de l'eau est un enjeu majeur en colza avec 100 % des hectares désherbés à l'automne. Des pratiques non adaptées même localisées, peuvent avoir des répercussions nationales, jusqu'à l'interdiction de matières actives. **Métazachlore, diméthachlore sont des outils essentiels pour un désherbage efficace et une gestion pérenne des résistances dans la rotation.** Pour en bénéficier demain, il est indispensable de respecter des bonnes pratiques d'utilisation adaptées au contexte local.



A l'échelle d'un territoire

Afin de diminuer les apports de métazachlore ou diméthachlore en zone sensible :

Allonger les rotations culturales et répartir les parcelles de colza dans le paysage :

- 1 Allonger la rotation : pas plus d'un colza tous les 3 ans sur une même parcelle
- 2 Favoriser l'alternance entre cultures d'automne et cultures de printemps pour diminuer la pression des adventices, en introduisant des cultures diversifiées (tournesol, protéagineux, légumineuses, soja, lin...)

Optimiser et diversifier les solutions de désherbage :

- 3 Adapter le programme à la flore attendue : choix des herbicides, des stratégies (incorporé en pré-semis, post-semis/pré-levée et post-levée...)
- 4 Favoriser une diversité de ces programmes et des substances actives (en mélanges extemporanés ou prêts à l'emploi)
- 5 Associer des méthodes complémentaires de désherbage : gestion agronomique, méthodes alternatives de désherbage et gestion de l'interculture

A l'échelle de la parcelle

Protéger les zones identifiées d'infiltration rapide

- 6 Ne pas traiter à proximité des dolines, bétoires...
- 7 Protéger les talwegs par des bandes enherbées, des haies ou des fascines...

Protéger la qualité et la structure des sols

- 8 Limiter les tassements lors des opérations de récolte
- 9 En présence de fentes de retraits dans les sols argileux, effectuer un travail du sol au minimum de 10 à 15 cm de profondeur pour éviter une fuite rapide vers les eaux souterraines des produits phytosanitaires

Adapter les pratiques de désherbage sur les sols hydromorphes

- 10 Ne pas traiter sur les sols saturés en eau

Exemple de zone d'infiltration par bétoire



Mais aussi

Maintenir ou enrichir le taux de matière organique des sols

- Enfouir les résidus de culture
- Réaliser des apports d'amendements organiques
- Mettre en place des cultures intermédiaires



Une pollution ponctuelle peut remettre en cause tous les efforts réalisés pour maîtriser les risques de pollution diffuse.

Veillez à suivre la réglementation et mettez en œuvre les bonnes pratiques agricoles.

Avant

Sécuriser la préparation de la bouillie afin d'éviter les retours d'eau vers le réseau d'approvisionnement en eau potable, les débordements et les fuites vers le réseau hydrographique.



Pendant

Traiter dans des conditions permettant d'éviter ou de limiter les phénomènes de dérive.

Utiliser des buses à injection d'air dans la plage de pression recommandée.

Après

Epandre à la parcelle les fonds de cuve après dilution au 1/100^{ème} ou utiliser sur l'exploitation des dispositifs agréés. Rincer, bien égoutter et collecter les emballages vides via ADIVALOR.

Pour en savoir plus sur les mesures de prévention des risques de transferts :

- Association Régionale pour l'Etude et l'Amélioration des Sols : <http://www.areas.asso.fr>
- Guide d'aide à l'implantation des zones tampons pour l'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole : <http://zonestampons.onema.fr/>



261COEE1017R - Edition février 2018. Veuillez à suivre la réglementation et mettez en oeuvre les bonnes pratiques agricoles.

Métazachlore : H 317 peut provoquer une allergie cutanée - H 351 susceptible de provoquer le cancer - H 400 très toxique pour les organismes aquatiques - H 410 très toxiques pour les organismes aquatiques ; Entraîne des effets à long terme.

Diméthachlore : Substance active d'une société du groupe Syngenta. Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.